

**AVIS PUBLIC**

**Aux contribuables de la municipalité de La Motte**

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Motte :**

Qu’il y aura séance ordinaire du Conseil, lundi le 11 décembre 2017 à 19h30 à la salle du Conseil située au 349, chemin St-Luc à La Motte.

Au cours de cette séance, un règlement relatif au traitement des élus municipaux # 218 sera présenté, discuté et adopté, s’il y a lieu.

Le projet de règlement qui a été présenté lors de la séance du 13 novembre 2017 prévoit :

* La rémunération de base mensuelle pour l’exercice financier 2017 est de 290.16$ pour le maire et de 96.66$ pour chaque conseiller et conseillère du conseil de la Municipalité de la Motte;
* Pour l’exercice financier 2018 et les suivantes, la rémunération de base mensuelle proposée sera de 294.51$ pour le maire et de 98.10$ pour chacun des conseillers;
* Chaque membre du conseil aura droit à une allocation de dépenses d’un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base;
* Les modalités de versement de la rémunération et de l’allocation de dépenses des membres du conseil sont payables en douze (12) versement mensuels égaux;
* La rémunération de base et l’allocation de dépenses seront indexées à chaque exercice financier en tenant compte des augmentations salariales accordées aux employés de la Municipalité de La Motte;

DONNÉ À LA MOTTE CE SEIZIÈME JOUR DE NOVEMBRE DE L’AN DEUX MILLE DIX-SEPT.

Rachel Cossette

Directrice générale et secrétaire-trésorière

|  |
| --- |
|  |

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Cossette, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Motte, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 novembre 2017, entre 10h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour de novembre 2017.

Référence : Règlement #218

Rachel Cossette